



DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de Le Breuil-en-Auge

Lotissement "Les Hautes Coutures"

Permis d'aménager n° PA 014 102 22 D0002 accordé le 06.03.2023
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 102 22 D0002 M01 accordé le 25.01.2024
Selon le plan du marché des travaux de viabilisation en date du 19 Juin 2024

**LOT n°
10**

Superficie totale : 527 m²

Cadastre : B n°650

Surface de plancher : 354 m²

PLAN DE VENTE

LOCALISATION DU LOT :



B.650 : 5a 27ca



Dossier n° : 2946-22

PONT-L'ÉVÊQUE - Bureau principal
9, Place du Bras d'Or
14 130 Pont-L'Évêque

CAEN - Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE - Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot

ARGENTAN - Permanence
Espace Bee Cowork - 1 rue de la Paix
Place des Trois Croix - 61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Et les autres jours sur rendez-vous

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successeurs de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 35 280 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045
IVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°inscription OGE : 2002C200010

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création	13.04.2023	JG
B	Mise à jour	18.12.2024	AD

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

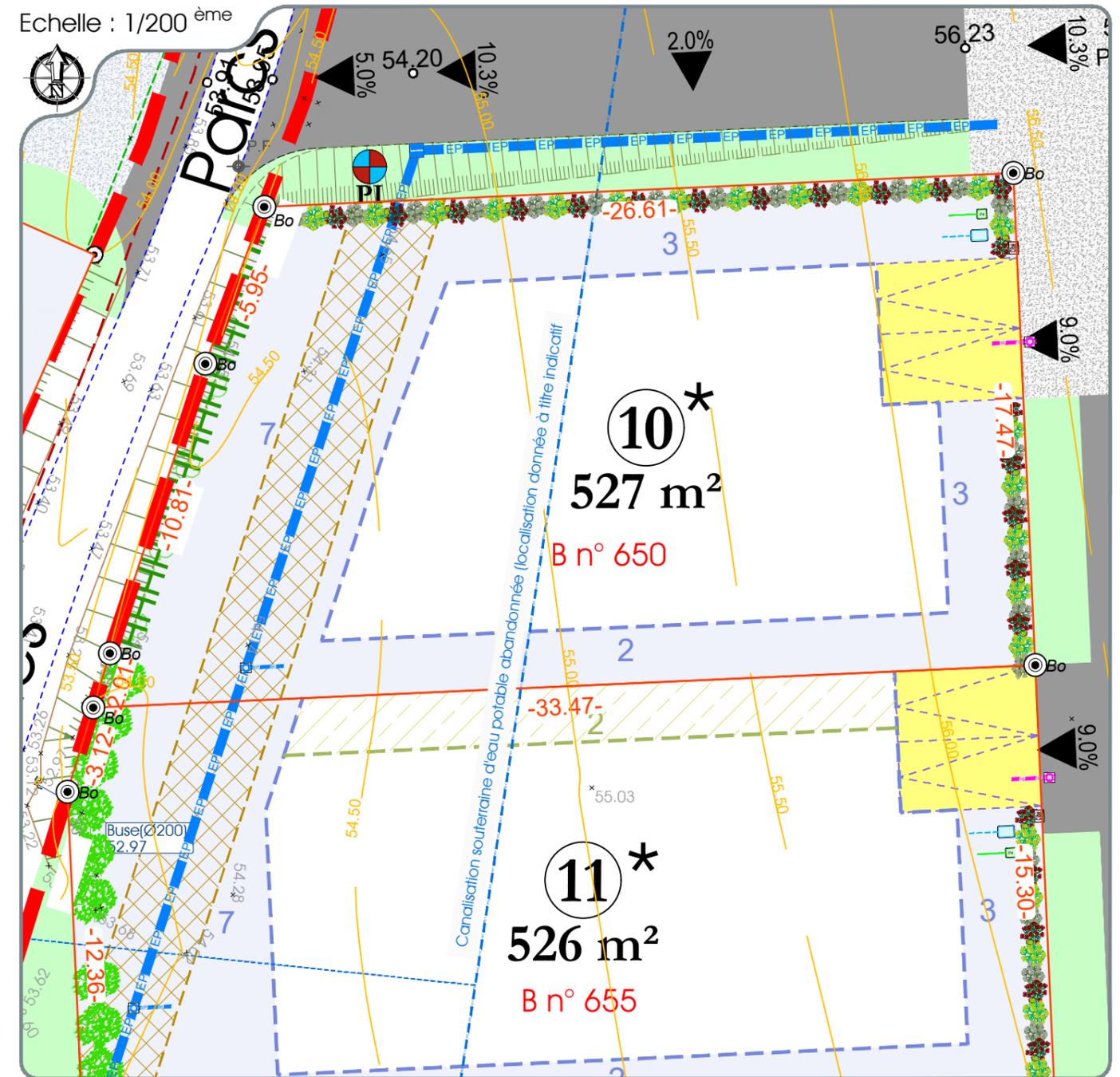
■ Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 527 m².

NB : Plan de division joint.

□ Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 18 Décembre 2024,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE		LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS	
	Application cadastrale		Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
	Périmètre des lots		Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)
	Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres)		Halle bocagère à combler par les acquéreurs A maintenir et à entretenir par les acquéreurs
	Zone de possibilité de construction en limite sinon en recul et cote de recul (en mètres)		Halle bocagère à planter par les acquéreurs doubler éventuellement d'une clôture (cf PA10) A maintenir et à entretenir par les acquéreurs
	Cote zone constructible en mètre		Repères parcellaires matérialisés : ● Bo = borne ● Mp = marque peinture ● Sp = spit (clou de voirie)
	Servitude de passage de réseaux enterrés		★ Lots pouvant nécessiter l'installation d'une pompe de relèvement individuelle des eaux usées
	Talus de récupération du terrain naturel après réalisation de la voirie. Pente de l'ordre de 2H/1V (50%)	LEGENDE BRANCHEMENTS La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.	
	Emplacement indicatif des places de stationnement non closes		Boîte de branchement à passage direct
	Emplacement imposé des places de stationnement non closes (sauf accord du lotisseur)		Boîte de branchement Eaux Usées
	Grillage à mailles soudées ou tressées doublée d'une halle vive à charge des acquéreurs (cf PA10)		Coffrets électriques
	Halle bocagère à combler par les acquéreurs A maintenir et à entretenir par les acquéreurs		Citerne eau potable
			Regard télécom

NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en Mai 2022.